



S C É R É N

SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Nancy pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BT DESSINATEUR MAQUETTISTE OPTION ARTS GRAPHIQUES

LÉGISLATION, ÉTHIQUE ET ORGANISATION DE LA PROFESSION

SESSION 2010

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

Calculatrice interdite

Seuls les supports papier et matériaux fournis par le centre d'examen sont autorisés.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 2 pages, numérotées de 1/2 à 2/2.

BT DESSINATEUR MAQUETTISTE	Épreuve : Législation-Éthique et Organisation de la profession		
Session 2010	Durée : 1 heure	Coefficient : 1	Page : 1/2

LÉGISLATION :

1. Monsieur MARTIN a conclu un CDI avec la société « FLASHPUBLICITÉ » pour occuper un poste de graphiste. Ce contrat prévoit une période d'essai de 1 an.

- Précisez ce que l'on entend par « période d'essai ».
- La durée de cette période d'essai est-elle réglementaire ? (3 points)

2. Monsieur MARTIN souhaite mettre un terme à son CDI pour créer une entreprise.

- Quelles sont les possibilités juridiques qui s'offrent à lui pour mettre un terme à son contrat
- Vous préciserez les conséquences dans chaque cas. (2 points)

Son départ risque d'avoir une incidence sur son nouveau projet car son CDI comportait une clause de non concurrence.

- Après avoir indiqué les obligations de ce genre de clause, vous préciserez si elle doit obligatoirement figurer dans un CDI. (3 points)

3. Monsieur MARTIN avec dix de ses collègues se sont entendus pour déclencher une grève dans la société au motif qu'ils ne sont pas d'accord avec la politique menée par l'équipe municipale sur le territoire de la commune où est implantée la société.

- Cette grève est-elle licite? Justifiez votre réponse. (2 points)

ÉTHIQUE :

Un graphiste a réalisé et vendu une maquette pour une affiche publicitaire.

Sur la facture, il a mentionné : « Conception et réalisation d'une maquette destinée à l'affichage public et à l'utilisation sous forme de tracts promotionnels...

... inclus droits de reproduction pour affiches 4/3 et 120 x 180, tracts A4 et A5 en quadrichromie... droits réservés pour tous autres usages. »

Quelques mois plus tard, il constate que sa maquette a été reproduite sous forme de carte postale (10,5 cm x 15 cm) et distribuée en librairie et kiosques à journaux.

Il décide donc de saisir la justice aux fins de constatation de contrefaçon.

1. Que signifie : « inclus droits de reproduction pour affiches 4/3 et 120 x 180, tracts A4 et A5 en quadrichromie » ? (3 points)
2. Que signifie : « droits réservés pour tous autres usages. » ? (3 points)

ORGANISATION DE LA PROFESSION :

La maquette précédente a été finalisée en infographie et doit être imprimée en OFFSET.

Présentez les opérations suivantes de la chaîne graphique. (4 points)

BT DESSINATEUR MAQUETTISTE	Épreuve : Législation–Éthique et Organisation de la profession		
Session 2010	Durée : 1 heure	Coefficient : 1	Page : 2/2